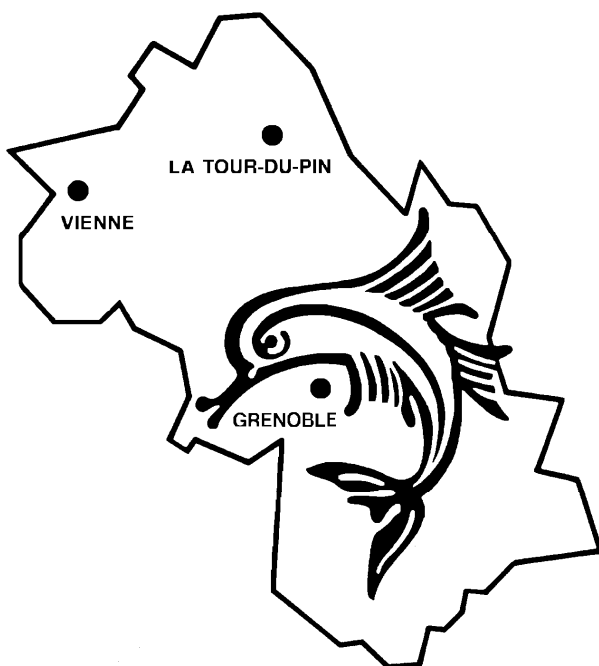


Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Isère



~ spécial n°2 ~

~ Août 2010 ~



SOMMAIRE :**PREFECTURE**

Page

DIRECTION DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION**BUREAU DE LA MODERNISATION**

ARRETÉ n° 2010-06321 du 04/08/10	1
Délégation de signature donnée à Mme Marie-Line MONTARNAL, Directrice Régionale des Douanes de Lyon	
A R R E T E n° 2010-06401 du 04/08/2010	1
Portant délégation de signature à Monsieur Philippe NAVARRE, Sous-préfet de VIENNE.	

SERVICES DE L'ÉTAT**UNITE TERRITORIALE ISERE DE LA DIRECCTE**

ARRETE n° 2010-06331	5
Portant Subdélégation de signature de Monsieur Marc Pariset, Responsable de l'unité territoriale « Isère » de la direction régionale des entreprises,	

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

ARRETE PREFECTORAL n°2010-06323	10
portant subdélégation de signature de Monsieur Claude COLARDELLE, directeur départemental de la protection des populations, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses	
ARRETE PREFECTORAL n°2010-06324	11
portant subdélégation de signature de Monsieur Claude COLARDELLE, directeur départemental de la protection des populations	

SERVICES REGIONAUX**DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-EST**

Préfecture de l'Isère N°2010-06169	12
Arrêté portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale	
ARRETE N°2010-06170	14
Arrêté portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué	
Préfecture de l'Isère N°2010-06171	15
Arrêté portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur	

PREFECTURE

DIRECTION DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION

BUREAU DE LA MODERNISATION

ARRETÉ n° 2010-06321 du 04/08/10

Délégation de signature donnée à Mme Marie-Line MONTARNAL, Directrice Régionale des Douanes de Lyon

VU les articles 51 quater et 51 quinques de l'annexe IV au code général des impôts ;
VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
VU le décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008, relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 22 juillet 2010 portant nomination de M. Eric LE DOUARON, Préfet de l'Isère ;
VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2005 nommant Mme Marie-Line MONTARNAL, Directrice Régionale des Douanes et Droits Indirects à Lyon ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2008-11575 du 29 décembre 2008 donnant délégation de signature à Mme Marie-Line MONTARNAL, Directrice Régionale des Douanes et Droits Indirects à Lyon ;
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère ,

ARRETE

Article 1er – L'arrêté préfectoral n°2008-11575 susvisé est abrogé.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Line MONTARNAL, Directrice Régionale des Douanes et Droits Indirects de Lyon, à l'effet de signer les accords ou les retraits d'autorisations nécessaires à l'exercice de la profession de loueur d'alambic ambulant dans le ressort territorial de sa direction (arrondissements de Vienne et La Tour-du-Pin).

Article 3 - En application de l'article 3 du décret n° 2008-158 du 22 février 2008 susvisé, Mme Marie-Line MONTARNAL peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Les décisions de subdélégation de signature devront être communiquées à Monsieur le Préfet.

Article 4 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère et le Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Isère.

Grenoble, le 04 AOÛT 2010
Le Préfet,
signé : Eric LE DOUARON

ARRETE n° 2010-06401 du 04/08/2010

Portant délégation de signature à Monsieur Philippe NAVARRE, Sous-Préfet de VIENNE.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 Janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements
Vu le décret du 16 février 2007 nommant M. Philippe NAVARRE, Sous-Préfet de VIENNE ;
Vu le décret du 3 décembre 2008 nommant M. François LOBIT, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère ;
Vu le décret du 4 juin 2009 nommant M. Marc TSCHIGGFREY, Directeur de Cabinet du Préfet de l'Isère,
Vu le décret du 6 janvier 2010 nommant M. Gilles CANTAL, Sous-Préfet de LA TOUR DU PIN ;
Vu le décret du 20 janvier 2010 nommant M. Bruno CHARLOT, Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de l'Isère ;
Vu le décret du 22 juillet 2010 nommant M. Eric LE DOUARON, Préfet de l'Isère ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-06203 du 29 juillet 2010 donnant délégation de signature à M. Philippe NAVARRE, Sous-Préfet de Vienne ;
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 2010-06203 susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 : Indépendamment des attributions qui lui sont confiées par les lois et règlements, délégation de signature est donnée à M. Philippe NAVARRE, sous-préfet de Vienne, pour signer, dans le ressort de son arrondissement, les décisions ci-après :

1 – **REGLEMENTATION ET ADMINISTRATION GENERALE**

A) - ADMINISTRATION GENERALE

- 1 A 1) Agréments et retraits d'agrément des gardes particuliers ;
- 1 A 2) Délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, débits de boissons, bals, spectacles ou autres lieux publics excédant la compétence des autorisations municipales ;
- 1 A 3) Dérogations individuelles à l'heure réglementaire de fermeture des débits de boissons et restaurants ;
- 1 A 4) Fermeture administrative des débits de boissons (article L3332 -15 du code de la santé publique) ;
- 1 A 5) Récépissé de déclarations de liquidations commerciales, et autorisation de ventes au déballage de marchandises neuves ou d'occasion (brocantes, vide-greniers, puciers) dès lors que la superficie qui leur est consacrée dépasse 300 m² ;
- 1 A 6) Délivrance des autorisations de transporter les corps ou les cendres en dehors du territoire métropolitain (articles R 2213-22 et R 2213-24 du code général des collectivités territoriales) ;
- 1 A 7) Dérogations aux délais de crémation (article R 2213-35 du code général des collectivités territoriales) et aux délais d'inhumation (article R2213-33 du code général des collectivités territoriales) ;
- 1 A 8) Autorisation d'inhumation dans une propriété privée (art. L2223-9 du code général des collectivités territoriales) ;
- 1 A 9) Délivrance de récépissé de déclaration pour tout rassemblement festif à caractère musical ou décision d'interdiction ;
- 1 A 10) Arrêtés relatifs à la procédure de remembrement et à la création des commissions communales d'aménagement foncier ;
- 1 A 11) Récépissé de déclaration d'association type loi 1901 (création, modification, dissolution)
- 1 A 12) *Organisation de loteries dans l'arrondissement ;*
- 1 A 13) Désaffectation des locaux scolaires du premier degré ;
- 1 A 14) Autorisations temporaires d'occupation du domaine public pour la vente ou la dégustation de produits de quelque nature que ce soit, dans l'emprise des routes nationales en dehors des agglomérations ;
- 1 A 15) Désignation du représentant du Préfet au Comité de la Caisse des Ecoles ;
- 1 A 16) Exercice des pouvoirs de police administrative après mise en demeure au maire restée sans résultat (application de l'article L 2215-1 du code général des collectivités territoriales).
- 1 A 17) Titres de circulation aux personnes sans domicile fixe :
- livret spécial de circulation A
 - livret spécial de circulation B
 - livret de circulation
 - carnet de circulation
- 1 A 18) Rattachement à une commune de personnes sans domicile fixe

B) - ELECTIONS

- 1 B 1) Désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales dans les villes et communes de plus de 10 000 habitants (article L 17, 3^{ème} alinéa du code électoral) ;
- 1 B 2) Organisation des élections de la Chambre des Métiers de Vienne ;
- 1 B 3) Acceptation de la démission des membres de la Chambre des Métiers de Vienne ;
- 1 B 4) Organisation des élections de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère de Vienne-La Tour du Pin ;
- 1 B 5) Enregistrement des demandes de concours faites par les mandataires des listes des candidats aux élections municipales en ce qui concerne les communes de 2500 à 3500 habitants ;
- 1 B 6) Acceptation de la démission des adjoints au maire ;
- 1 B 7) Installation des délégations spéciales prévue par l'article L 2121-36 du code général des collectivités locales ;
- 1 B 8) Réception des déclarations de candidature prévues par les textes en vigueur en matière d'élections municipales ;

1 B 9) Délivrance des cartes d'identité des maires et adjoints aux maires.

C) – CIRCULATION

- 1 C 1) Gestion des commissions médicales et mesures administratives consécutives à un examen des commissions médicales chargées de vérifier l'aptitude à la conduite des véhicules à moteur ;
- 1 C 2) Arrêtés portant suspension des permis de conduire ;
- 1 C 3) *Autorisation de courses cyclistes et pédestres sur la voie publique et récépissés de déclaration de randonnées non motorisées empruntant la voie publique ;*
- 1 C 4) Nomination des praticiens membres des commissions médicales primaires ;

D) - CARTES GRISES

- 1 D 1) Certificats d'immatriculation de véhicules, certificats de situation administrative du véhicule ;
- 1 D 2) Signature des conventions d'habilitation des professionnels dans le cadre du dispositif « télcarte grise » ;

E) - CHASSE ET ARMES

1 E 1) Délivrance des récépissés de déclaration et des autorisations en vue de l'acquisition et de la détention des matériels, armes et munitions (décret-loi du 18 Avril 1939 modifié et son décret d'application du 6 Mai 1995 modifié) ;

1 E 2) Délivrance des autorisations de détention d'armes de 4^{ème} et 6^{ème} catégorie en vue de la dotation de la police municipale (loi n° 99-291 du 15 avril 1999) ;

1 E 3) Autorisation individuelle de port d'arme par les agents de la police municipale ;

1 E 4) Autorisation de vente de cartouches, poudre de chasse et armes de 5^{ème} et 7^{ème} catégories ;

1 E 5) Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'établissements permanents ou d'installations temporaires de ball-trap ;

1 E 6) Cartes européennes d'armes à feu ;

1 E 7) Dessaisissement, remise, saisie administrative d'armes justifié par un danger grave ou immédiat ou une atteinte à l'ordre public (en application du code de la défense - livre III - régimes juridiques de défense d'application permanente).

F) - NATIONALITE

1 F 1-1) Naturalisations par décret :

- tous documents relatifs à l'instruction des dossiers y compris les récépissés de dépôt de dossier et les demandes d'enquêtes

- propositions de décisions favorables

- décisions de refus

- courriers de transmission au Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire des propositions de naturalisation et des décisions de refus.

1 F 1-2) Naturalisations par mariage :

- tous documents relatifs à l'instruction des dossiers y compris les récépissés de dépôt de dossier et les demandes d'enquêtes

- attestations de communauté de vie

- déclarations de nationalité française

- avis motivés sur les naturalisations

- courriers de transmission à la sous-direction de l'accès à la nationalité française.

1 F 2) Instruction et délivrance des passeports individuels et collectifs ;

1 F 3) Instruction et saisie informatique des demandes de cartes nationales d'identité ;

1 F 4) Délivrance des laissez-passer

G) – EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE

1 G 1) Décisions relatives à l'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements prononçant des expulsions de locataires ;

1 G 2) Réception des assignations de L'Etat en justice (Loi n° 89-462 du 6 Juillet 1989, modifiée, article 24) ;

1 G 3) Autorisation aux interdits de séjour de se rendre dans l'arrondissement (article R 131- 31 du code pénal) ;

H) – LOGEMENT

1 H 1) Attribution de logement aux fonctionnaires de l'Etat sur les contingents qui leur sont réservés dans les HLM (R 353-7 du code de la construction et de l'habitation) ;

I) – DEFENSE

1 I 1) Autorisation ou avis sur le concours de la gendarmerie ou de l'armée à des fêtes et cérémonies civiles non officielles ;

1 I 2) Déclarations relatives aux obligations de service national souscrites en application de l'article 2 de l'accord franco-algérien du 11 Octobre 1983 (instruction n° 027519/DEF/DCSN/R du 6 Novembre 1984) ;

J) – ETRANGERS

1 J 1) Accueil des étrangers résidant sur Vienne, correspondances courantes et accusés réception de remise des titres ou récépissés, déclarations de communauté de vie.

2 - ADMINISTRATION LOCALE

A - COLLECTIVITES LOCALES

2 A 1) Octroi aux collectivités locales de dérogations à l'obligation d'assurance dommages-ouvrages (articles L 243-1 et R 243-1 du code des assurances, loi du 4 Janvier 1978 décret 86-551 du 14 Mars 1986, circulaires interministérielles des 10 Juin 1986 et 3 Mai 1988) ;

2 A 2) Substitution au maire : dans le cas où il refuse de faire un acte prescrit par la loi (article L2122-34 du code général des collectivités territoriales) ou pour exercer des pouvoirs de la police municipale ;

2 A 3) Arrêtés de mise à l'enquête préalable à la modification des limites territoriales des communes (art. L 2112-2 du code général des collectivités territoriales) et du transfert de leurs chefs-lieux ;

2 A 4) Arrêtés d'ouverture d'enquête de commodo et incommodo, en vue de la création, la translation ou l'agrandissement de cimetières des communes dont la population agglomérée est supérieure à 2000 habitants et la création de chambres funéraires ;

- désignation des commissaires-enquêteurs chargés de ces enquêtes.

2 A 5) Arrêtés pris, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) :

- autorisant la création, la translation ou l'agrandissement de cimetières et en déterminant l'assiette (art. L2223-1 du code général des collectivités territoriales)

- créant des chambres funéraires (articles L 2223-38 du code général des collectivités territoriales)

- créant des crématoriums (art. L 2223-40 du code général des collectivités territoriales)

- 2 A 6) Constitution et dissolution des associations syndicales autorisées ;
- 2 A 7) Contrôle administratif des associations foncières de remembrement ;
- 2 A 8) Contrôle des associations syndicales autorisées ou forcées ;
- 2 A 9) Récépissé de déclaration des associations syndicales libres
- 2 A 10) Conventions pour la mise en œuvre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat
- 2 A 11) Répartition intercommunale des charges des écoles (article L 212-8 du Code de l'Education) ;
- 2 A 12) Création de la commission syndicale prévue à l'article L 5222-1 du code général des collectivités territoriales chargée de l'administration des biens et droits indivis entre plusieurs communes ;

- 2 A 13) Arrêtés d'attribution de subventions au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE);
- 2 A 14) Certificats administratifs de paiement de subvention au titre de la DGE
- 2 A 15) Création, modification, dissolution des établissements publics intercommunaux dont le ressort concerne uniquement l'arrondissement (articles L 5211-5 et suivants du code général des collectivités territoriales) ;
- 2 A 16) Création, modification, dissolution des syndicats mixtes qui ont leur siège et leur zone d'influence dans l'arrondissement (articles L 5711-1 et L 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales) ;
- 2 A 17) Cotation et paraphe des registres sur lesquels sont inscrites les délibérations et arrêtés des autorités locales (articles L 2121-23 et R 2121-9 du code général des collectivités locales) ;
- 2 A 18) Arbitrage des litiges dans le cadre de la procédure prévue à l'article 2 du décret n° 86-425 du 12 Mars 1986, pris pour l'application des dispositions de l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 modifiée, concernant la répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes ;

B – CONTROLE DE LEGALITE et CONTROLE BUDGETAIRE

Sont concernés les actes suivants, à l'exception de la saisine du Tribunal Administratif et de la Chambre Régionale des Comptes :

- 2 B 1) Règlement des budgets sur avis conforme de la Chambre Régionale des Comptes ;
- 2 B 2) Inscription d'office de dépenses obligatoires après avis de la Chambre Régionale des Comptes ;
- 2 B 3) Arrêtés ordonnant le mandatement d'office de dépenses obligatoires ;
- 2 B 4) Contrôle de l'activité de la chambre de commerce et d'industrie Nord-Isère de Vienne - La Tour du Pin
- 2 B 5) Contrôle de l'activité de la Chambre des Métiers de Vienne ;
- 2 B 6) Contrôle administratif et budgétaire des actes des collectivités locales soumis à l'obligation de transmission, et exercice des recours gracieux

(application des articles L 2131-2 et L2131-6 du code général des collectivités territoriales)

- 2 B 7) Visa des Etats 1259 et 1259 bis ;

C – POLITIQUE DE LA VILLE

- 2 C 1) Signature des notifications de subvention en matière de politique de la ville ;

D - GENS DU VOYAGE

- 2 D 1) Décisions relatives à la mise en demeure de quitter les lieux, pour les groupes de gens du voyage stationnant illicitement sur un terrain non prévu à cet effet.

E - ENVIRONNEMENT

- 2 E 1) : Réserve de l'Île de la Platière (décret n° 86-334 du 6 Mars 1986) :

- autorisation de prélèvement d'espèces animales strictement à des fins scientifiques ;
- autorisation de ramassage des escargots, en dehors de la période d'interdiction (du 1^{er} Avril au 30 Juin), et pour les spécimens dont la coquille a un diamètre supérieur à 3 cm., en précisant la liste des espèces, le nom des bénéficiaires, et les quantités ramassées ;
- autorisation de prélèvement d'espèces végétales, uniquement à des fins scientifiques ;
- autorisation de détruire la végétation dans le lit mineur du Rhône par des moyens mécaniques ;
- autorisation de réguler les populations animales surabondantes dans la réserve ;
- autorisation de coupes de bois, entre le 1^{er} Mars et le 30 Juin ;
- autorisation de planter des essences autres que celles mentionnées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 90-1079 du 12 Mars 1990.
- autorisation de campement à des fins scientifiques ou de gardiennage ;
- autorisation de circulation sur le Rhône, lors des manifestations sportives exceptionnelles ;
- autorisation donnée à des scientifiques ou à des agents d'EDF d'effectuer des prélèvements d'eau et de sédiments à partir de bateaux à moteur ;
- autorisation d'utiliser la réserve à des fins publicitaires ;

F – MISSION GENERALE DE COORDINATION

- 2 F 1) coordination, dans le cadre du Pays de Bièvre – Valloire, de l'action de l'Etat en faveur du développement local et du développement urbain avec celle des collectivités territoriales et des groupements de communes compétents.
- 2 F 2) animation et la coordination de l'action des services de l'Etat dans le périmètre du pays de Bièvre Valloire.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à M. Philippe NAVARRE, sous-préfet de Vienne, à l'effet de signer les actes se rapportant aux matières suivantes :

– BUDGET DE LA SOUS-PREFECTURE

Délégation est donnée à Monsieur Philippe NAVARRE, sous-préfet, pour :

- l'engagement des dépenses de fonctionnement de la sous-préfecture ;
- les engagements juridiques (commandes, marché public...);
- les liquidations (constatations du service fait) ;
- les transferts de crédits entre les lignes budgétaires d'un même service dépensier, à l'exception des crédits de frais de réception ;

- les ordres de missions des agents placés sous votre autorité ;
- les état de frais de déplacements pour visa de l'autorité préfectorale et *attestation* du service fait ;
- les mandaterments

ARTICLE 4 : Délégation est donnée à M. Philippe NAVARRE, sous-préfet de Vienne, à l'effet de signer, dans le cadre de la permanence de responsabilité départementale, les actes suivants :

- Signature des arrêtés d'hospitalisation d'office ;
- Décisions de suspension provisoire immédiate du permis de conduire ;
- Arrêtés de suspension du permis de conduire ;
- Arrêtés de reconduite à la frontière, fixant le pays de destination d'un ressortissant étranger, et prononçant son maintien dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire .

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe NAVARRE, les délégations prévues aux articles 2 et 3 du présent arrêté seront exercées dans leur totalité par M. Gilles CANTAL, Sous-Préfet de La Tour-du-Pin ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe NAVARRE, les délégations prévues aux articles 2 et 3 du présent arrêté seront exercées par Mme Pascale XIMENES, secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Vienne, à l'exception des matières énumérées aux articles suivants :

1A3, 1A4, 1A8, 1A9, 1A10, 1A15, 1A16, 1B1, 1B3, 1B6, 1B7, 1C4, 1E2, 1E3, 1E7, 1G1, 1G3, 1I1, 2A1, 2A2, 2A3, 2A4, 2A5, 2A6, 2A10, 2A11, 2A12, 2A13, 2A15, 2A16, 2A18, 2B1, 2B2, 2B3, 2B4, 2B5, 2B6, 2C1, 2D1.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Philippe NAVARRE et de Mme Pascale XIMENES, les délégations prévues aux articles 2 et 3 du présent arrêté seront exercées par Mme Christiane TRILLAT, attachée de préfecture, secrétaire générale adjointe, et par M. Frédéric GERARD attaché de préfecture, chef du service des relations avec les collectivités locales, à l'exception des matières énumérées aux articles suivants :

1A3, 1A4, 1A8, 1A9, 1A10, 1A15, 1A16, 1B1, 1B3, 1B6, 1B7, 1C4, 1E2, 1E3, 1E7, 1G1, 1G3, 1I1, 2A1, 2A2, 2A3, 2A4, 2A5, 2A6, 2A10, 2A11, 2A12, 2A13, 2A15, 2A16, 2A18, 2B1, 2B2, 2B3, 2B4, 2B5, 2B6, 2C1, 2D1.

Délégation est donnée à Mme Christiane TRILLAT, attachée de préfecture, secrétaire générale adjointe et chef du service aux usagers, pour signer la correspondance courante ne portant pas décisions de principe ou instructions en ce qui concerne les affaires ressortissant de ses attributions.

Délégation est donnée à M. Frédéric GERARD, attaché de préfecture, chef du service des relations avec les collectivités locales, pour signer la correspondance courante ne portant pas décisions de principe ou instructions en ce qui concerne les affaires ressortissant de ses attributions.

Délégation est donnée à Mme Annie FRANDON, chef du pôle citoyenneté et activités réglementées, à Mme Annie EYNAUD et à Mme Michèle COUPLEUX en charge de l'instruction des demandes de naturalisation, pour signer toutes correspondances relatives aux enquêtes administratives à demander dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande de naturalisation, par décret et par mariage, ainsi que les réceptionnés de dépôt des dites demandes.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. François LOBIT, de M. Bruno CHARLOT et de M. Marc TSCHIGGFREY, la délégation qui leur est donnée sera exercée par M. Philippe NAVARRE.

ARTICLE 7 : le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère et le Sous-Préfet de Vienne sont chargés chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Isère.

Grenoble, le 04 AOÛT 2010

Le Préfet,

signé : Eric LE DOUARON

SERVICES DE L'ETAT

UNITE TERRITORIALE ISERE DE LA DIRECCTE

ARRETE n° 2010-06331

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE de Monsieur Marc Pariset,

Responsable de l'unité territoriale « Isère » de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes dans le cadre des compétences propres du DIRECCTE déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail, du code rural et du code de l'action sociale et des familles

LE RESPONSABLE DE L'UNITE TERRITORIALE « ISERE » DE LA DIRECCTE DE RHÔNE-ALPES

Vu l'article R 8122-11 du code du travail

Vu le livre VII du code rural ;

Vu le livre III du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 décembre 2009 portant nomination de Monsieur Michel DELARBRE, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er juin 2010 portant nomination des directeurs régionaux adjoints des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu la décision du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Rhône-Alpes en date du 21 juin 2010 déléguant sa signature à M. Pariset, Responsable de l'unité territoriale de l'Isère, et son accord sur le principe et les modalités de cette subdélégation ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à :

- M. Jacques Vandenesch, directeur adjoint du travail ;
- M. Jean Paul Beaud, directeur du travail ;
- Mme Mireille Gouyer, directrice adjointe du travail ;
- M. Pascal Leybros, inspecteur du travail

a effet de signer, dans le ressort de l'unité territoriale, au nom du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Rhône-Alpes, les décisions, actes administratifs, avis et correspondances, ci-dessous mentionnées pour lesquelles le Directeur de l'unité territoriale a reçu délégation du Directeur régional :

Côte	NATURE DU POUVOIR	Texte
A1	A – DISCRIMINATIONS <i>Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes</i> Opposition au plan pour l'égalité professionnelle	<i>Code du travail</i> L.1143-3 D.1143-6
B1	B – CONSEILLERS PRUD'HOMMES <i>Scrutin</i> Avis au Préfet sur la liste et la circonscription des bureaux de vote	<i>Code du travail</i> L.1441-32 D 1441-78
C1	C – RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE <i>Licenciement pour motif économique</i> Réduction du délai de notification des licenciements aux salariés	<i>Code du travail</i> L.1233-41 D.1233-8
C2	Constat de carence de plan de sauvegarde de l'emploi	L.1233-52 D.1233-11 et 13
C3	Avis sur une irrégularité de procédure dans un projet de licenciement pour motif économique	L.1233-56 D.1233-12 et 13
C4	Propositions pour compléter ou modifier le plan de sauvegarde de l'emploi <i>Autre cas de rupture</i>	L.1233-57 D.1233-13
C5	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail	L.1237-14 R.1237-3
D1	D – CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE ET CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE <i>Conclusion et exécution du contrat</i> Dérogation à l'interdiction de conclure un contrat de travail à durée déterminée ou un contrat de travail avec une entreprise de travail temporaire pour effectuer certains travaux dangereux	<i>Code du travail</i> L.1242-6 et D.1242-5 L.1251-10 et D.1251-2 L.4154-1, D.4154-3 et D.4154-6
E1	E – GROUPEMENT D'EMPLOYEURS <i>Groupement d'employeurs n'entrant pas dans le champ d'une même convention collective</i> Opposition à l'exercice de l'activité du groupement d'employeurs	<i>Code du travail</i> L.1253-17 et D.1253-7 à D.1253-11
E2	<i>Groupement d'employeurs pour le remplacement de chefs d'exploitation agricole ou d'entreprises artisanales, industrielles ou commerciales ou de personnes physiques exerçant une profession libérale.</i> Décision d'agrément ou de refus d'agrément du GE	R.1253-22
E3	Demande de choisir une autre convention collective	R.1253-26
E4	Retrait de l'agrément	R.1253-27 et R.1253-28

Côte	NATURE DU POUVOIR	Texte
F1	F – EXERCICE DU DROIT SYNDICAL <i>Délégué syndical</i> Décision de mettre fin au mandat de délégué syndical	<i>Code du travail</i> L.2143-11 et R.2143-6
G1 G2 G3 G4 G5 G6 G7 G8 G9 G10 G11	G – INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL <i>Délégués du personnel</i> Décision imposant l'élection de délégués de site et, en l'absence d'accord, fixant les modalités électorales Décision de répartition du personnel dans les collèges électoraux et de répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel Reconnaissance du caractère d'établissement distinct ou de la perte de la qualité d'établissement distinct. <i>Comité d'entreprise</i> Reconnaissance du caractère d'établissement distinct ou de la perte de la qualité d'établissement distinct. Décision accordant la suppression du comité d'entreprise Surveillance de la dévolution des biens Répartition du personnel dans les collèges électoraux et répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel <i>Comité centrale d'entreprise</i> Nombre d'établissements distincts et répartition des sièges entre les différents établissements et les différentes catégories <i>Comité de groupe</i> Répartition des sièges entre les élus du ou des collèges électoraux Désignation du remplaçant d'un représentant du personnel ayant cessé ses fonctions <i>Comité d'entreprise européen</i> Décision accordant la suppression du comité d'entreprise européen.	<i>Code du travail</i> L.2312-5 et R.2312-1 L.2314-11 et R.2314-6 L.2314-31 et R.2312-2 L.2322-5 et R.2322-1 L.2322-7 et R.2322-2 R.2323-39 L.2324-13 et R.2324-3 L.2327-7 et R.2327-3 L.2333-4 et R.2332-1 L.2333-6 et R.2332-1 L.2345-1 et R.2345-1
H1	H – PROCEDURE DE REGLEMENTS DES CONFLITS COLLECTIFS <i>Commission départementale de conciliation</i> Avis au préfet pour la nomination des membres des commissions	<i>Code du travail</i> R.2522-14
I1 I2 I3 I4	I – DUREE DU TRAVAIL, REPOS ET CONGES <i>Durées maximales du travail</i> Dérogation à la durée hebdomadaire maximale de 48h Dérogation à la durée hebdomadaire maximale de 48h (professions agricoles) Dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne de 44h calculée sur 12 semaines consécutives Dérogation à la durée moyenne hebdomadaire de 44h calculée sur 12 semaines consécutives (professions agricoles)	<i>Code du travail</i> L.3121-35 L.713-13 et R. 713-32 du <i>Code rural et de la pêche maritime</i> L.3121-36 et R.3121-24 à R.3121-28 L.713-13, R. 713-26 et R. 713-28 du <i>code rural et de la pêche maritime</i>
Côte	NATURE DU POUVOIR	Texte

I5	<p>Contrôle de la durée du travail</p> <p>Recours hiérarchique contre la décision d'inspecteur du travail relative à l'enregistrement des heures de travail effectuées</p> <p>Aménagement du temps de travail</p> <p>Suspension pour des établissements spécialement déterminés, de la faculté de récupération des heures perdues suite à une interruption collective du travail, en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans une profession</p> <p>Congés payés</p> <p>Désignation des membres des commissions instituées auprès des caisses de congés payés du BTP</p>	<p>R.713-44 du <i>Code rural et de la pêche maritime</i></p> <p><i>Code du travail</i></p> <p>R.3122-7</p> <p>L.3141-30 et D.3141-35</p>
J1	<p>J – REMUNERATION MENSUELLE MINIMALE</p> <p>Allocation complémentaire</p> <p>Proposition au préfet de versement direct aux salariés de la part de l'Etat</p>	<p><i>Code du travail</i></p> <p>L.3232-9 et R.3232-6</p>
K1	<p>K – ACCORDS D'INTERESSEMENT OU DE PARTICIPATION ET REGLEMENT D'UN PLAN D'EPARGNE SALARIALE</p> <p>Accusé de réception des dépôts :</p> <p>- des accords d'intéressement</p> <p>- des accords de participation</p> <p>- des plans d'épargne salariale et de leurs règlements</p> <p>Contrôle lors du dépôt</p> <p>Demande de retrait ou de modification de dispositions illégales</p>	<p><i>Code du travail</i></p> <p>L.3313-3, L.3345-1, D.3313-4 et D.3345-5</p> <p>L.3323-4, L.3345-1, D.3323-7 et D.3345-5</p> <p>L.3332-9, L.3345-1, R.3332-6 et D.3345-5</p> <p>L.3345-2, R. 713-26 et R. 713-28</p>
K2		
K3		
K4		
L1	<p>L – DISPOSITIONS PARTICULIERES A CERTAINES CATEGORIES DE TRAVAILLEURS</p> <p>Local dédié à l'allaitement</p> <p>Autorisation de dépasser provisoirement le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis dans un même local.</p>	<p><i>Code du travail</i></p> <p>R.4152-17</p>
M1	<p>M – AMENAGEMENT DES LIEUX ET POSTES DE TRAVAIL</p> <p>Risques d'incendies et d'explosions et évacuation</p> <p>Dispense à un maître d'ouvrage</p> <p>Dispense à un établissement</p>	<p><i>Code du travail</i></p> <p>R.4216-32</p> <p>R.4227-55</p>
M2		
N1	<p>N – PREVENTION DES RISQUES LIES A CERTAINES OPERATIONS</p> <p>Prescriptions techniques applicables avant l'exécution des travaux de BTP</p> <p>Dérogations aux règles d'accès au chantier ou de raccordement à un réseau d'eau potable et d'électricité</p>	<p><i>Code du travail</i></p> <p>R.4533-6 et R.4533-7</p>
Côte	NATURE DU POUVOIR	Texte
N2	<p>Risques particuliers dans les établissements pyrotechniques</p> <p>Approbation de l'étude de sécurité</p>	<p>Art. 85 du décret 79-846 du 28septembre 1979</p>

O1 O2 O3	<p>O – MISES EN DEMEURE ET DEMANDES DE VERIFICATION</p> <p><i>Mises en demeure</i></p> <p>Sur les principes généraux de prévention et obligation générale de santé et sécurité</p> <p><i>Recours</i></p> <p>Contestation de la nature, de l'importance ou du délai imposé d'une demande d'analyse de produit d'un inspecteur du travail</p> <p><i>Dispositions pénales</i></p> <p>Avis au tribunal sur le plan de réalisation des mesures propres à rétablir des conditions normales de santé et de sécurité au travail</p>	<p><i>Code du travail</i></p> <p>L.4721-1</p> <p>R.4723-5</p> <p>L.4741-11</p>
P1 P2 P3	<p>P – TRAVAILLEURS HANDICAPES</p> <p>Reconnaissance de la lourdeur du handicap</p> <p>Attribution d'une aide salariale financée par le FDIPH</p> <p>Proposition de désignation de deux représentants des organisations syndicales à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées</p>	<p><i>Code du travail</i></p> <p>L.5212-9 et R.5213-39</p> <p>L.5213-11 et R.5213-39</p> <p>R.241-24 du <i>Code de l'action sociale et des familles</i></p>
Q1 Q2	<p>Q – INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS INVOLONTAIREMENT PRIVES D'EMPLOI</p> <p>Détermination du salaire de référence pour les travailleurs migrants</p> <p>Détermination des périodes où il n'y a pas lieu à indemnisation des heures perdues pour intempéries, du fait de l'arrêt habituel de l'activité de l'entreprise de BTP</p>	<p><i>Code du travail</i></p> <p>R.5422-3</p> <p>L.5424-7 et D.5424-8 à D.5424-10</p>
R1 R2	<p>R – APPRENTISSAGE</p> <p><i>Contrat d'apprentissage</i></p> <p>Contrôle de la validité de l'enregistrement du contrat d'apprentissage par les chambres consulaires</p> <p>Suspension du contrat d'apprentissage avec maintien de rémunération</p> <p>Autorisation ou refus d'autorisation, de reprise du contrat</p> <p>Interdiction, pour une durée déterminée, de recrutement de nouveaux apprentis ou de jeunes en contrats d'insertion en alternance.</p>	<p><i>Code du travail</i></p> <p>L.6224-5, R.6224-7 et R.6224-8</p> <p>L.6225-4 à L.6225-6 R.6225-9 à R.6225-11</p>
S1 S2 S3 S4	<p>S – FORMATION PROFESSIONNELLE</p> <p><i>Contrat de professionnalisation</i></p> <p>Enregistrement du contrat</p> <p>Retrait du bénéfice de l'exonération des cotisations sociales</p> <p><i>Titre professionnel</i></p> <p>Désignation du jury du titre professionnel et des certificats complémentaires</p> <p>Délivrance du titre professionnel, des certificats de compétence et complémentaires</p>	<p><i>Code du travail</i></p> <p>L.6325-5 et R.6325-2</p> <p>L.6325-22 et R.6325-20</p> <p><i>Code de l'éducation</i></p> <p>R. 338-6</p> <p>R.338-7</p>
Côte	NATURE DU POUVOIR	Texte

T1	T – PROFESSIONS DU SPECTACLE, DE LA PUBLICITE ET DE LA MODE <i>Mannequins et agences de mannequins</i> Avis au préfet sur la demande de délivrance de la licence d'agence de mannequins <i>Enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode</i> Instruction de la demande d'autorisation individuelle d'embauche d'un enfant de moins de 16 ans	<i>Code du travail</i> L.7123-14 et R.7123-8
T2		L.7124-1 et R.7124-4
U1	U – TRAVAIL A DOMICILE Demande de vérification de la comptabilité du donneur d'ouvrage	<i>Code du travail</i> R.7413.2
U2	Avis au Préfet sur la composition de la commission départementale compétente pour donner un avis sur les temps d'exécution	R.7422-2
V1	V – CONTRIBUTION SPECIALE POUR EMPLOI D'ETRANGER SANS TITRE DE TRAVAIL Engagement de la procédure préalable à la décision de l'OFII et avis sur la détermination de la contribution	<i>Code du travail</i> L.8253-1, L.8253-7 et R.8253-3, R.8253-5 et R.8253-11
V2	Engagement de la procédure préalable à la décision de l'OFII et avis sur la possibilité de faire application de la règle de Solidarité financière du donneur d'ordre	L.8254-4, R.8254-7 et D.8254-11

Article 2: Le responsable de l'unité territoriale et les délégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Fait à Grenoble, le 29 juillet 2010

LE RESPONSABLE DE L'UNITE TERRITORIALE « ISERE » DE LA DIRECCTE Rhône-Alpes ;

Marc PARISSET

Direction départementale de la protection des populations

ARRETE PREFECTORAL n°2010-06323

portant subdélégation de signature de Monsieur Claude COLARDELLE, directeur départemental de la protection des populations, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses

Vu l'arrêté du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 1^{er} janvier 2010 nommant M. Claude COLARDELLE directeur départemental de la protection des populations de l'Isère ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 12 février 2010 nommant Mme Danielle LUTZ directrice départementale adjointe de la protection des populations de l'Isère ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-00053 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations de l'Isère ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-06212 du 29 juillet 2010 portant délégation de signature à M. Claude COLARDELLE, directeur départemental de la protection des populations de l'Isère, en matière d'ordonnancement secondaire ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de l'Isère,

A R R E T E

Article 1^{er} : une subdélégation générale de signature des actes relatifs à l'ordonnancement et à l'exécution des dépenses est donnée à :

- Madame Danielle LUTZ, directrice adjointe de la protection des populations de l'Isère ;

- Monsieur Eric DESPRES, secrétaire général de la direction départementale de la protection des populations de l'Isère.

Article 2 : le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Isère.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Fait à Grenoble, le 3 août 2010

Pour le Préfet et par délégation

Le directeur départemental de la protection des populations

ARRETE PREFECTORAL n°2010-06323

Décision du 3 août 2010 de Monsieur le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère

SPÉCIMENS DE SIGNATURES

Madame Danielle LUTZ, directrice départementale adjointe de la protection des populations de l'Isère

Monsieur Eric DESPRES, secrétaire général de la direction départementale de la protection des populations de l'Isère

Fait à Grenoble, le 3 août 2010

Pour le Préfet et par délégation

Le directeur départemental de la protection des populations

Dr Claude COLARDELLE

ARRETE PREFECTORAL n°2010-06324

portant subdélégation de signature de Monsieur Claude COLARDELLE, directeur départemental de la protection des populations

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets ;

Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 22 juillet 2010 nommant M. Eric LE DOUARON préfet de l'Isère ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 1^{er} janvier 2010 nommant M. Claude Colardelle directeur départemental de la protection des populations de l'Isère ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 12 février 2010 nommant Mme Danielle Lutz directrice départementale adjointe de la protection des populations de l'Isère ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-00053 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations de l'Isère ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-06211 du 29 juillet 2010 portant délégation de signature à M. Claude Colardelle, directeur départemental de la protection des populations de l'Isère ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à Mme Danielle Lutz, directrice départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à effet de signer l'ensemble des décisions mentionnées à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2010-06211 du 29 juillet 2010.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Claude Colardelle et de Mme Danielle Lutz, subdélégation de signature est donnée à M. François Brézard, inspecteur de la santé publique vétérinaire, à M. Denis Rongeon, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et à M. Alain Collet-Fénétrier, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, à effet de signer l'ensemble des décisions et documents mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2010-06211 du 29 juillet 2010.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à M. Eric Desprès, attaché principal d'administration, à effet de signer les décisions et documents relevant de l'administration générale.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à M. Denis Rongeon, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à effet de signer les décisions mentionnées à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2010-06211 du 29 juillet 2010, dans les domaines visés aux points a/ b/ c/ d/ et e/ (conformité, qualité et sécurité des produits et prestations ; loyauté des transactions ; pratiques commerciales et professions réglementées ; réglementation de l'activité touristique).

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée à M. François Brézard, inspecteur de la santé publique vétérinaire, à effet de signer les décisions et documents mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2010-06211 du 29 juillet 2010, dans les domaines visés au point f/ (hygiène et sécurité des aliments).

Article 6 : Subdélégation de signature est donnée à M. Alain Collet-Fénétrier, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, à effet de signer les décisions et documents mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2010-06211 du 29 juillet 2010, dans les domaines visés aux points k/ et l/ (élimination des cadavres et des déchets, installations classées).

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Claude Colardelle et de Mme Danielle Lutz, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Agnès Amos, inspecteur de la santé publique vétérinaire, à effet de signer les décisions et documents mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2010-06211 du 29 juillet 2010, dans les domaines visés aux points g/ h/ i/ et j/ (santé animale, protection animale et de la nature, législation relative aux chiens dangereux, alimentation animale et pharmacie vétérinaire, protection des végétaux).

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Claude Colardelle, de Mme Danielle Lutz et de M. Alain Collet-Fénétrier, subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine Gadaud, inspecteur de la santé publique vétérinaire, à effet de signer les décisions et documents mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2010-06211 du 29 juillet 2010, dans les domaines visés aux points k/ et l/ (élimination des cadavres et des déchets, installations classées).

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Claude Colardelle, de Mme Danielle Lutz et de Mme Marie-Agnès Amos, subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine Gadaud, inspecteur de la santé publique vétérinaire, à effet de signer les décisions et documents mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2010-06211 du 29 juillet 2010, dans les domaines visés aux points g/ h/ i/ et j/ (santé animale, protection animale et de la nature, législation relative aux chiens dangereux, alimentation animale et pharmacie vétérinaire, protection des végétaux).

Article 10 : Toute disposition antérieure est abrogée.

Article 11 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

SERVICES REGIONAUX

Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est

Préfecture de l'Isère N°2010-06169

Arrêté portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 08-2033 du 26 mai 2008 portant délégation de signature à M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : subdélégation permanente de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'ingénierie à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,
- M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'exploitation à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Centre-Est,

à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances énumérés à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 08-2033 du 26 mai 2008 susvisé portant délégation de signature à M. Denis HIRSCH en matière de compétence générale.

ARTICLE 2 : Sont exclues de la délégation donnée aux articles précédents :

- Les circulaires aux maires ;
- Toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet, se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux Cabinets Ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert) ;
- Toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales, ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur des compétences relevant de l'Etat.

ARTICLE 3 : subdélégation de signature est donnée, d'une part dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales, d'autre part pour les intérimis qui leur sont confiées, à l'exclusion des actes visés à l'article 2 du présent arrêté, aux fonctionnaires ci-après :

Direction DIR CE

M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable

Secrétariat général

M. Djilali MEKKAOUI, APE, chef du pôle gestion et management et pôle ressources matérielles

Mme Caroline COURTY, AAE, chef du pôle ressources humaines

Mme Corinne WRIGHT, AAE, chargée de communication

Mme Sandra CHAVOZ, AAE, chef du pôle juridique

Service patrimoine et entretien

M. Paul TAILHADES, IDTPE, chef du service patrimoine et entretien

M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier

M. Philippe WATTIEZ, ITPE, chef de la mission systèmes d'information

M. Gérard BIRON, TSP, chef de la cellule ouvrage d'art

Mme Agnès BAILLEUL, SACE, chef de la cellule gestion du domaine public

Service exploitation et sécurité

M. Marin PAILLOUX, IPC, chef du service exploitation sécurité

M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes

M. Daniel BACHER, PNTA, chef de la cellule mission sécurité routière

M. Franck ROBERT, ITPE, chef de projet

SREX de Lyon

M. Jacques MOUCHON, IDTPE, chef du SREX de Lyon

M. François BRUN, ITPE, chef du PC de Genas

M. Dominique ROZIER, technicien supérieur principal, chef du PC Hyrondelle à Villars (42)

M. Renaud MOREL, ITPE, chef du district de Lyon

M. Patrick PREVEL, TSP, adjoint au chef du district de Lyon

M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de StEtienne

M. Jean-Pierre GIRAUDON, IDTPE, chargé de mission auprès du chef du SREX de Lyon

M. Christian NOULLET, TSE, adjoint au chef du district de St Etienne

M. Christian QUET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef de district de Valence

M. Fabrice RUSSO, ITPE, chef de district de valence

Mme MAGNINO Céline, TSP, chef de la cellule gestion de la route

SREX de Moulins

M. Thierry MARQUET, IDTPE, chef du SREX de Moulins

M. Eric BERNARD, contrôleur principal, chef du PC de Moulins et responsable de veille qualifiée

M. Serge BULIN, TSC, chef du district de la Charité sur Loire

M. Yves PEYRARD, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de la Charité-sur-Loire

M. Dominique DARNET, TSC, chef du district de Moulins

M. Pascal RAOUX, TSP, adjoint au chef du district de Moulins

M. Daniel VALLESI, TSC, chef du district de Mâcon

M. Jean GALLET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Mâcon

Mme Liliane BAY, TSE, chef de la cellule gestion de la route

SIR de Moulins

M. Gilles CARTOUX, IDTPE, chef du SIR de Moulins

Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du SIR de Moulins

M. Philippe CHARBOUILLOT, SACE, chef de Pôle Administratif et de Gestion site de Moulins

M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef de projets site de Moulins

M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef de projets site de Moulins

M. Luc MAILLARD, TSC, chef de projets site de Moulins

M. Romain CHAUMONTET, ITPE, chef de projets au SIR site de Moulins

M. Guillaume DESINDE, chef du pôle études

M. Patrick BERGER, ITPE, chef de projets antenne de Mâcon

M. Grégoire de SAINT-ROMAIN, ITPE, chef de projets antenne de Mâcon

M. Christian ZUCCALLI, TSC, chef du pôle études

SIR de Lyon

M. Yves MAJCHRZAK, IPC, chef du SIR de Lyon

Mme Joëlle JUNOD, SACN, chef du pôle administratif et de gestion

Mme Eléonore ROUSSEAU, ITPE, chef de projets

M. Gilles GARNAUDIER, ITPE, chef du pôle études

M. Samuel CADO, ITPE, chef de projets

M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef de projets

M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, chef du pôle ouvrages d'art

M. Jean-Pierre BENISTANT, TSC, chef de projets

M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit

SREI de Chambéry

M. Christian GAIOTTINO, IDTPE, chef du SREI de Chambéry

M. Roland DOLLET, IDTPE, adjoint au chef du SREI de Chambéry

Mme Colette LONGAS, ITPE, chef du district de Chambéry

M. André PICCHIOTTINO, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Chambéry

M. Olivier VALOIS, TSP, adjoint au chef du district de Grenoble

Mme Marie-Ange MARTOIA, TSC, chargée de patrimoine et responsable du bureau administratif au district de Grenoble

M. Thierry BATAILLE, SACE, chef du pôle administratif et de gestion

M. Philippe DUTILLOY, ITPE, chef du pôle tunnels

M. Jean-Louis FAVRE, ITPE, chef de projets

M. David FAVRE, ITPE, chef de projets

M. Philippe MANSUY, ITPE, chef du district de Grenoble et chef de l'unité PC Grenoble Mission Gentiane

M. Serge PROST, TSC, chef du pôle études

M. Alain DE BORTOLI, contrôleur principal, responsable d'exploitation du PC Osiris

Service support mutualisé

Se reporter à la convention de mutualisation.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

Lyon, le 22 juillet 2010

Pour le Préfet,

ARRETE N°2010-06170

Arrêté portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er Août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relative aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment l'article 43 ;
Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
Vu le décret du 21 juin 2007 portant nomination de M. Jacques GERAULT en qualité de Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet de la zone de défense Sud-Est, Préfet du Rhône ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer ;
Vu l'arrêté du 17 octobre 2006 portant règlement de comptabilité du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué.
Vu l'arrêté du 23 juin 2006 portant nomination de M. Denis HIRSCH, Ingénieur général des ponts et chaussées en qualité de directeur interdépartemental des Routes Centre-Est ;
Vu l'arrêté n° 2008-3341 du 16 juin 2008 portant délégation de signature à M. Denis Hirsch, directeur interdépartemental des Routes Centre Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée à

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'ingénierie,
- M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'exploitation,
- Mme Anne-Marie DEFRENCE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, secrétaire générale.

À effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

ARTICLE 2 : Subdélégation est donnée aux gestionnaires ci-après :

M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable
M. Paul TAILHADES, IDTPE, chef du service patrimoine et entretien
M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier
M. Marin PAILLOUX, IPC, chef du service exploitation sécurité
M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
M. Jacques MOUCHON, IDTPE, chef du SREX de Lyon
M. Thierry MARQUET, IDTPE, chef du SREX de Moulins
M. Yves MAJCHRZAK, IPC, chef du SIR de Lyon
M. Gilles CARTOUX, IDTPE, chef du SIR de Moulins
M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, chef du pôle ouvrages d'art
M. Christian GAIOTTINO, IDTPE, chef du SREI de Chambéry
M. Roland DOLLET, IDTPE, adjoint au chef du SREI de Chambéry

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements comptables auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent.
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses.

ARTICLE 3 : subdélégation de signature est donnée à :

Secrétariat général

M. Djilali MEKKAOUI, attaché principal, chef du pôle gestion et management et pôle ressources matérielles

Service exploitation et sécurité / Pôle Equipement Système

M. Frank ROBERT, ITPE, chef de projet au Pôle Equipement Système

M. Philippe BONANAUD, ITPE, chef de projet au Pôle Equipement Système

SREX de Lyon :

M. Renaud MOREL, ITPE, chef du district de Lyon

M. Patrick PREVEL, TSC, adjoint au chef du district de Lyon

M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de St Étienne

M. Christian NOULLET, TS, adjoint au chef du district de St Étienne

M. Jean-Pierre GIRAUDON, IDTPE, chargé de mission auprès du chef de SREX

M. Fabrice RUSSO, ITPE, chef du district de Valence

M. Christian QUET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef de district de Valence

Mme MAGNINO Céline, TSP, chef de la cellule gestion de la route

SREX de Moulins :

Mme Liliane BAY, TS (chef de subdivision), chef de la cellule gestion de la route

M. Serge BULIN, TSC, chef du district de la Charité

M. Yves PEYRARD, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de la Charité

M. Dominique DARNET, TSC, chef du district de Moulins

M. Pascal RAOUX, TSP, adjoint au chef du district de Moulins

M. Daniel VALLESI, TSC, chef du district de Mâcon

M. Jean GALLET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Mâcon

SIR de Lyon :

M Ludovic VALENTINO, ITPE, Chef de projets

SIR de Moulins :

Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du SIR de Moulins

M. Guillaume DESINDE, ITPE, chef du pôle études

M. Philippe CHARBOUILLOT, SACE, chef du pôle administratif et de gestion

M. Christian ZUCCALLI, TSP, chef du pôle études

SREI de Chambéry :

Mme Colette LONGAS, ITPE, chef du district de Chambéry

M. André PICCHIOTTINO, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Chambéry

M. Philippe MANSUY, PNT, chef du district de Grenoble et chef de l'unité PC Grenoble mission Gentiane

M. Olivier VALOIS, TSP, adjoint au chef du district de Grenoble

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

ARTICLE 4 : la présente subdélégation prends effet à compter de ce jour.

Lyon, le 01 juin 2010

Pour le Préfet,

Par délégation

Le directeur interdépartemental des Routes Centre-Est

SIGNE

Denis HIRSCH

Préfecture de l'Isère N°2010-06171

Arrêté portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} Août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-660 du 9 juin 2005 relatif aux attributions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} Août 2006 portant Code des marchés publics ;

Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué,

Vu l'arrêté du 26 mai 2005 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2006 du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, nommant M. Denis HIRSCH, ingénieur général des ponts et chaussées, en qualité de directeur interdépartemental des routes centre est ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2006 fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Centre-Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-3343 du 16 juin 2008 portant désignation du pouvoir adjudicateur des marchés de la direction interdépartementale des Routes Centre-Est ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Sur proposition de Monsieur Denis HIRSCH, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, Directeur de la Direction Interdépartementale des Routes Centre Est, à l'effet de signer les marchés publics et tous actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et les cahiers des Clauses Administratives Générales passés dans le cadre des missions qui lui sont attribuées.

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'Ingénierie et M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'Exploitation, à l'effet d'effectuer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 2 : Est exclue de cette délégation, la signature des actes d'engagement des marchés supérieurs à 5 700 000 euros HT.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par le directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, à l'effet de signer les marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du Code des Marchés Publics :

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 90 000 euros H.T à :

- M. Pascal PLATTNER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef de la mission qualité et développement durable

- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, secrétaire générale de la DIR Centre Est

- M. Paul TAILHADES, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service patrimoine et entretien

- M. Marin PAILLOUX, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service exploitation et sécurité

- M. Bruno LEVILLY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du pôle équipements systèmes

- M. Jacques MOUCHON, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service régional d'exploitation de Lyon

- M. Thierry MARQUET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service régional d'exploitation de Moulins

- M. Christian GAJOTTINO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry

- M. Roland DOLLET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry

- M. Yves MAJCHRZAK, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service d'ingénierie routière de Lyon

- M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon

- M. Gilles CARTOUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service d'ingénierie routière de Moulins

- Mme Odile VANNIERE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef du service d'ingénierie routière de Moulins

Pour ces mêmes chefs de service, le seuil est porté à 1 000 000 \ HT pour les commandes passées sur un marché à bons de commande en l'absence de visa préalable.

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 20 000 euros H.T à :

Secrétariat Général :

- M. Djilali MEKKAOUI, attaché principal, chef du pôle gestion et management et pôle ressources matérielles

- MME Corinne WRIGHT, attachée d'administration, chargée de communication

Service patrimoine et entretien :

- M. Steven HALL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du pôle entretien routier au service patrimoine et entretien

- M Philippe WATTIEZ, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de la mission systèmes d'information

-M. Gérard BIRON, technicien supérieur en chef, chef de la cellule ouvrages d'art au service patrimoine et entretien

- Mme Agnès BAILLEUL, SACE, chef de la cellule gestion du domaine public au service patrimoine et entretien

Service exploitation et sécurité:

- M. Cédric CHATENOU, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de la mission des politiques d'exploitation au service exploitation et sécurité

- M. Franck ROBERT, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projet au service exploitation et sécurité

- M. Philippe BONANAUD, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projet au service exploitation et sécurité

- M. Daniel BACHER, personnel non titulaire de catégorie A (PNTA), chef de la cellule mission sécurité routière au service exploitation et sécurité

SREX de Lyon :

- M. Renaud MOREL, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du district de Lyon

- M. Patrick PREVEL, technicien supérieur principal, adjoint au chef du district de Lyon

- M. SENE Olivier, TSP, chef de maintenance PC Genas

-M. François BRUN, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du PC de Genas

- M Fabrice BRIET, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du district de Saint-Etienne

- M. Dominique ROZIER, contrôleur divisionnaire, chef du PC de Saint Etienne

-M. Jean-Pierre GIRAUDON, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de mission auprès du chef de SREX

- M. Christian NOULLET, Technicien Supérieur, adjoint au chef du district de Saint Etienne

- M. Fabrice RUSSO, ITPE, chef de district de Valence

- M. Christian QUET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Valence

-Mme Céline MAGNINO, technicienne supérieure principale, cellule gestion de la route au service régional d'exploitation de Lyon

SREX de Moulins :

-Mme Liliane BAY, technicien supérieur (chef de subdivision), cellule gestion de la route au service régional d'exploitation de Moulins

- M. Eric BERNARD, contrôleur principal, chef du PC de Moulins

- M. Serge BULIN, technicien supérieur en chef, chef du district de la Charité sur Loire

- M. Yves PEYRARD, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de la Charité sur Loire

- M. Dominique DARNET, technicien supérieur en chef, chef du district de Moulins

- M. Pascal RAOUX, technicien supérieur principal, adjoint au chef du district de Moulins

- M. Daniel VALLES, technicien supérieur en chef, chef du district de Mâcon

- M. Jean GALLET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Mâcon

SREI de Chambéry :

- Mme Colette LONGAS, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du district de Chambéry

- M. André PICCHIOTTINO, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Chambéry

- M. Olivier VALOIS, technicien supérieur en chef, adjoint au chef du district de Grenoble

- Mme Marie-Ange MARTOIA, technicien supérieur en chef, chargée de patrimoine et responsable du bureau administratif au district de Grenoble

-M. Thierry BATAILLE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du pôle administratif et de gestion du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry

- M. Philippe DUTILLOY, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle tunnels au service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry

- M. Jean-Louis FAVRE, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry

- M. David FAVRE, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry

- M. Philippe MANSUY, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du district de Grenoble et chef de l'unité PC Grenoble mission Gentiane

- M. Serge PROST, technicien supérieur en chef, chef du pôle études au service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry

SIR de Lyon :

- Mme Joëlle JUNOD, secrétaire administratif de classe normale, chef du pôle administratif et de gestion au service d'ingénierie routière de Lyon

- M. Gilles GARNAUDIER, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle études au service d'ingénierie routière de Lyon

- Mme Éléonore ROUSSEAU, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service d'ingénierie routière de Lyon

- M. Samuel CADO, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service d'ingénierie routière de Lyon

- M. Cédric GIRARDY, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service d'ingénierie routière de Lyon

- M. Jean-Pierre BENISTANT, technicien supérieur en chef, chef de projets au service d'ingénierie routière de Lyon

- M. Olivier ANCELET, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de la cellule bruit au service d'ingénierie routière de Lyon

SIR de Moulins :

- M. Philippe CHARBOUILLOT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du pôle administratif et de gestion au service d'ingénierie routière de Moulins (à compter du 1er octobre 2009)

- M. Guillaume DESINDE, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle études

- M. Christian ZUCCALLI, technicien supérieur principal, chef du pôle études, service d'ingénierie routière de Moulins, antenne de Mâcon

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 4 000 euros H.T à :

- M. Arnaud DENIS, contrôleur, chef du CEI de Dardilly

- M. Gérard PALLUIS, contrôleur, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite

- M. Bernard MARIUTTI, contrôleur, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite

- M. Claude MEQUINION, contrôleur, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite

- M. Kamel BEKKOUCHE, contrôleur, responsable du secteur autoroutier au CEI de la Rocade-Est

-M. Stéphane BONIFACE, CEE, responsable du CEI annexe Machezal

-M Marc BALDACHINO, OPA Chef d'équipe C Atelier, Gestionnaire de flotte

- M Bernard GARNIER, OPA Réceptionnaire Atelier, à l'atelier de Pierre-Bénite

-M. Serge FIALON, contrôleur, responsable du pôle développement du réseau au CEI de La Varizelle

- M Georges MAILFERT, contrôleur

- M. Georges PICHON, contrôleur, responsable du pôle exploitation au CEI de La Varizelle

- M. Ugo Di Nicola, contrôleur, responsable du pôle entretien courant planifié au CEI de La Varizelle

-M. Jacques COUPAT, contrôleur, responsable du pôle ouvrage d'art au CEI de La Varizelle

- Mme Myriam JUAN, SA, Adjointe administrative du chef de district

- M. Thierry SEIGNOBOS, contrôleur, chef du CEI Montélimar

- M. Daniel DILAS, contrôleur, chef du CEI Rousillon
- M. Gilles DELIMAL, contrôleur principal, chef du CEI Valence
- M. Christophe AUDIN, contrôleur, chef du CEI Toulon sur Allier
- M. Jean-Claude VILATTE, contrôleur, chef du CEI Varennes
- M. Patrick GESTE, contrôleur, Chef des CEI d'auxerre et Cheminot
- M. Gilles DELAUMENI, contrôleur principal, chef du CEI Roanne
- M. Christian MARTIN, contrôleur, chef du CEI La Charité sur Loire
- M. Jean-Michel AUCLAIR, contrôleur, chef du CEI Clamecy
- Mme Sandrine VANNEREUX, contrôleur principal, chef du CEI Saint-Pierre le Moutier
- M. Jean-Luc BERTOGLIO, contrôleur, chef du CEI Charnay-les-Mâcon
- M. Alain DUVERNE, contrôleur, chef du CEI Montceau-les-Mines
- M. Jean-Luc GEORGEL, contrôleur, Centre de travaux antenne de Mâcon
- M. Joël BISCHOFF, contrôleur, chef du CEI Paray le Monial
- M. Henri SCHUMMER, contrôleur principal, chef du CEI de l'A38
- M. Jean CHEVALIER, OPA chef de chantier A exploitation, Chef d'atelier de St Marcel
- M. Christian GENOT, OPA Chef d'équipe C atelier, Adjoint au chef d'atelier de St Marcel
- M. Gérard CHATELET, OPA Chef de chantier A exploitation, Chef de l'unité d'exploitation de Cluny-St Marcel
 - M. André ALLOIN, OPA Responsable de travaux exploitation, Adjoint au chef de l'unité d'exploitation de Cluny-St Marcel
 - M. Serge BOUILLIN, OPA Chef d'équipe B exploitation, Adjoint au chef d'unité d'exploitation de Cluny-St Marcel
- M. Bernard PERRIER, contrôleur, chef du CEI Aigueblanche et du CEI annexe Albertville
- M. Daniel MICHALLET, contrôleur, chef du CEI de Comboire
- M. Guillaume LAVENIR, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Mathieu PACOCHA, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Luc MAILLARD, technicien supérieur en chef, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Romain CHAUMONTET, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Patrick BERGER, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Grégoire DE SAINT ROMAIN, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- M Sébastien FIALON, SACN, chargé des moyens généraux
- M. Benjamin BLOND, SACE, adjoint au chef de pôle communication

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

Lyon, le 01 juin 2010

Pour le Préfet,

Par délégation

Le directeur interdépartemental des Routes Centre-Est

Denis HIRSCH